Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

MDIRECT 3 – Constitution de société

Référence : L032313

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 11 juillet 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

MDIRECT 3 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50.000 euros 6, parc de Brocéliande 35760 SAINT-GREGOIRE En cours d'immatriculation au RCS de Rennes Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de Rennes, dénommée « MDIRECT 3 », au capital de 50.000 euros, ayant pour objet : – L'achat et/ou la vente d'animaux vivants et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires, s'y rattachant directement ou indirectement ; – La prise de participation, l'acquisition, la gestion et la vente de valeurs mobilières et parts sociales dans toutes sociétés ; – La reprise d'activité et de fonds de commerce ; – La réalisation de toutes prestations administratives, comptables, informatiques, techniques, commerciales ou autres au profit de sociétés dans le cadre d'un rôle de société holding ou simple prestataire de services ; – L'acquisition, la gestion, l'administration, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers ; Et plus généralement, elle peut réaliser toute opération financière, civile, mobilière ou immobilière à l'exception de toute activité commerciale qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée. Le siège social est fixé à Saint-Grégoire (35760) – 6, Parc de Brocéliande. Le président, nommé pour une durée illimitée, est la société MDIRECT (924 888 142 RCS RENNES), SAS, dont le siège social est situé à Saint-Grégoire (35760) – 6, Parc de Brocéliande. Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique, quelle qu'en soit la forme, s'effectuent librement. En cas de perte du caractère unipersonnel, toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable des associés.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne